



Note d'information relative à l'offre de prise de parts sociales « ordinaires » par Dynamo Coop

Le présent document a été établi par Dynamo Coop SCRL FS.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 19/10/2022.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	<p>Dynamo Coop est une coopérative immobilière à caractère patrimonial. Les risques sont limités sauf si nos locataires ne savent plus honorer leurs loyers, qu'ensuite nous n'arrivons pas à les remplacer et qu'en définitive nous devons vendre le bâtiment à perte, notamment si le bien est dévalué en cas de crise immobilière ou autres crises. Si ce scénario se concrétisait, il faut tenir compte du fait que nous diminuons notre endettement au fil du temps et que le risque est réparti sur plusieurs bâtiments.</p> <p>Une mauvaise estimation du budget total des travaux pourrait également entraîner des surcoûts qui auraient un impact sur la rentabilité du projet.</p> <p>Enfin, un changement important de la fiscalité immobilière pourrait avoir un impact sur la rentabilité du projet.</p>
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	<p>Dynamo Coop utilise des financements publics pour développer de nouvelles opportunités. Lorsque nous n'en bénéficions plus, nous supprimons temporairement l'emploi lié au développement, sauf si nos partenaires co-financent cet emploi.</p>
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>Dynamo Coop a une équipe réduite. Le départ de collaborateur pourrait mettre la coopérative en difficulté.</p> <p>Soulignons cependant que nos administrateurs apportent des compétences importantes et variées (expertise comptable, juridiques, finances, gestion de projet...).</p>

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Quai des Tanneurs 2 à 4020 Liège (B)
1.2 Forme juridique	SCRL FS
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	633.502.545
1.4 Site internet	www.dynamocoop.be
2. Activités de l'émetteur	Acquisition, rénovation de bâtiments et mise en gestion auprès de nos partenaires
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	W.alter (Brasero), Smart Fondation, Comptoir des Ressources Créatives ASBL (CRC)
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Convention de sortie du capital conclue avec la SOWECSOM (Brasero).
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Dechesne Maxime, Louis Adrien, Klinkenberg Hugo, Stevens Alexandre, Dewael Audrey, Jaune Orange ASBL, Comptoir des Ressources Créatives ASBL, 13 rue Roture ASBL.
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Pas de comité de direction
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Louis Adrien
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Aucune rémunération n'est prévue.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Aucune à la connaissance de l'émetteur.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Aucun.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Aucun commissaire aux comptes.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Nos comptes annuels sont annexés et n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
2. Fonds de roulement net.	Le fonds de roulement net est de 75 085, 31 au 31/12/2021.
3.1 Capitaux propres.	Les capitaux propres sont de 649.231,89€ au 13/10/2022.
3.2 Endettement.	Les dettes sont de 770.377,48€ au 13/10/2022.
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité du label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	2027.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	2030.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Aucun

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Une part, soit 250€
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	250€
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Montant correspondant au prix total des instruments de placement offerts

2. Prix total des instruments de placement offerts.	5.000.000€/an
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	19/10/2022
3.2 Date de clôture de l'offre.	18/10/2023
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions
4. Droit de vote attaché aux parts.	<p>Art.6 des statuts : « Tous les associés ont le droit de participer aux activités de la société, de recevoir un dividende. »</p> <p>Art.24 : « L'assemblée générale se compose de l'ensemble des associés... Elle a seule le droit d'apporter des modifications aux statuts, de nommer des administrateurs et commissaires, de les révoquer, d'accepter leur démission et de leur donner décharge de leur administration, d'approuver les comptes annuels. »</p> <p>Art.28 : « Chaque associé ou associé garant dispose d'autant de voix qu'il a de parts sociales. Toutefois, nul ne peut participer au vote, à titre personnel et comme mandataire pour plus du dixième des voix présentes ou représentées à l'assemblée. Ce pourcentage est porté au vingtième lorsqu'un ou plusieurs associés ont la qualité de membre du personnel engagé par la société. »</p>
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	<p>Art.15 des statuts : « La société est administrée par un conseil d'administration composé de minimum quatre membres, associés ou non. Les membres du Conseil d'administration sont désignés par l'assemblée générale statuant à la majorité simple. Le conseil d'administration est nécessairement composé de 3 membres qui sont « associés garants ». Les autres membres peuvent être désignés parmi les « associés ordinaires » ou des tiers. La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans. Les mandats sont en tout temps révocables par l'assemblée générale. »</p>
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun
7. Allocation en cas de sursouscription	Des investissements complémentaires sont nécessaires et souhaités par les gestionnaires de nos infrastructures. Ces investissements génèrent une augmentation des loyers proportionnelle.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Acquérir et rénover des immeubles afin de les mettre à disposition des artistes, artisans et créateurs culturels. La finalité est de soutenir les créateurs en leur fournissant des locaux adéquats à loyer modéré, tout en favorisant le renforcement entre pairs et la solidarité entre les occupants au sein de ces infrastructures. Ces projets immobiliers sont co-construits avec et à la demande d'un partenaire qui identifie des besoins non assouvis par le marché immobilier traditionnel. Ce partenaire gèrera ensuite le bâtiment au quotidien.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Nous finançons nos projets grâce à la souscription de parts et aux crédits bancaires (environ 50/50). Pour chaque opportunité, une évaluation de la rentabilité et un plan de financement est réalisé. Ensuite, ces données sont intégrées à notre plan financier prévisionnel.
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	W.alter participe à la capitalisation à hauteur de 200.000€ maximum par projet, pour autant que les parts prises par le reste de la population atteignent également 200.000€. L'emploi de coordination et de développement est financé soit par un dispositif de la Région Wallonne (VESTA) ou d'autres subsides octroyés par la Région Wallonne, soit par nos partenaires principaux (Smart et CRC), tant que nos fonds propres ne nous permettent pas d'être autonome.

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Participation au capital d'une Coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale.
2.1 Devise des instruments de placement.	Euro
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Part sociale « ordinaires »
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	250€
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2021	224,4 €
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement des parts se fera au prix de la valeur comptable, avec comme limite

	maximum la valeur nominale des parts.
2.6 Plus-value	Dynamo ne propose pas la possibilité de plus-value puisque le remboursement des parts est limité à la valeur de souscription des parts.
3. Modalités de remboursement.	<p>Art.13 des statuts : « L'associé démissionnaire ou exclu a uniquement droit au remboursement de sa part sociale, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice social pendant lequel la démission a été donnée. Il ne peut prétendre à aucune part dans les réserves, plus-values et fonds de prévision ou autres prolongements du capital social. En aucun cas, il ne peut obtenir plus que la valeur nominale de ses parts sociales.</p> <p>Le paiement aura lieu en espèces après l'écoulement d'un délai d'une année prenant cours à la date de sa démission ou de son exclusion. Toutefois, dans le cas où l'exécution de la formalité prévue ci-avant entraîne pour un exercice social une série de remboursement dont la somme totale excède dix pour cent du capital social existant à la précédente clôture sociale, ce délai pourra être prorogé d'un an par décision du conseil d'administration. Les délais prévus ci-avant peuvent être réduits par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers. »</p>
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang.
5.Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	<p>Art.8 des statuts : « Les parts sociales « ordinaires » peuvent être cédées ou transmises à des tiers, à condition que ceux-ci remplissent les conditions d'admission requises par les statuts et ce sous peine de nullité. »</p> <p>Art.9.2. : « Les personnes physiques ou les personnes morales pouvant s'intéresser au but social de la « DYNAMO Coop » par un rapprochement d'activités ou d'intérêts, qui en font la demande et qui sont admises comme associés par le conseil d'administration conformément à l'article 10. La société ne peut, dans un but de spéculation, refuser l'affiliation d'associés que s'ils ne remplissent pas les conditions générales d'admission. »</p> <p>Art.10 : « Le conseil d'administration envisage en réunion toutes les demandes d'admission qui lui sont transmises en vertu de l'article 9.2. »</p>

6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	Voir point 7 ci-dessous.
7. Politique de dividende	Politique qui relève de l'AG. Cela nécessite que Dynamo soit bénéficiaire. Les dividendes sont limités à 6% l'an. Le CA proposera un dividende d'environ 1 % pour compenser l'inflation.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Voir point 7 ci-dessus.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2022, exercice d'impôts 2023, le montant de l'exonération s'élève à 800€.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à contact@dynamocoop.be Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

73	27/09/2021	BE 0633.502.545	13	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21684.00566	M-app 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **DYNAMO Coop**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Adresse: Quai des Tanneurs

N°: 2

Boîte:

Code postal: 4020

Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0633.502.545

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

03-07-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

25-09-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M-app 6.1.1, M-app 6.2, M-app 6.4, M-app 7.1, M-app 7.2, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

N°	BE 0633.502.545	M-app 2.1
----	-----------------	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DECHESNE Maxime

Rue Coupée 4
4000 Liège
BELGIQUE

BARJONA MORGADO DE MOURA Marc

Rue Beiroua 132
4000 Liège
BELGIQUE

KLINKENBERG Hugo

Place Vivegnis 28
4000 Liège
BELGIQUE

STEVENS Alexandre

Rue Vivegnis 435
4000 Liège
BELGIQUE

VIESLET Samuel

Rue Mosselman 17
4000 Liège
BELGIQUE

JAUNE ORANGE ASBL

BE 0475.962.073
Quai des Tanneurs 2
4020 Liège
BELGIQUE

COMPTOIR DES RESSOURCES CRÉATIVES ASBL

BE 0895.603.473
Rue Dony 33
4000 Liège
BELGIQUE

N°	BE 0633.502.545		M-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.160.452</u>	<u>938.352</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.158.199	936.902
Terrains et constructions		22	1.158.199	926.682
Installations, machines et outillage		23		10.220
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	2.253	1.450
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>90.374</u>	<u>28.391</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.472	4.325
Créances commerciales		40	1.123	3.976
Autres créances		41	350	350
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	55.502	22.421
Comptes de régularisation		490/1	33.399	1.644
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.250.826	966.743

Ann.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Apport	10/15	527.095	483.901
Disponible	10/11	589.000	521.750
Indisponible	110	542.000	474.750
Plus-values de réévaluation	111	47.000	47.000
Réserves	12		
Réserves indisponibles	13		
Réserves statutairement indisponibles	130/1		
Acquisition d'actions propres	1311		
Soutien financier	1312		
Autres	1313		
Réserves immunisées	1319		
Réserves disponibles	132		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	133		
(+)/(-)	14	-61.905	-37.849
Subsides en capital	15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16		
Provisions pour risques et charges	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
Impôts différés	168		
DETTES	17/49	723.731	482.842
Dettes à plus d'un an	17	651.714	455.746
Dettes financières	170/4	651.714	455.746
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	172/3	651.714	455.746
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes sur commandes	176		
Autres dettes	178/9		
Dettes à un an au plus	42/48	72.017	27.095
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	35.584	23.180
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	2.069	1.681
Fournisseurs	440/4	2.069	1.681
Effets à payer	441		
Acomptes sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	9.039	1.735
Impôts	450/3	1.966	1.735
Rémunérations et charges sociales	454/9	7.074	
Autres dettes	47/48	25.325	500
Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	1.250.826	966.743

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	89.844	79.057
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		7.803
Chiffre d'affaires		70	98.709	91.896
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	35.730	20.691
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	48.594	7.594
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	53.921	49.004
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	7.345	7.617
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649	-11.177	
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-8.839	14.841
Produits financiers		75/76B		0
Produits financiers récurrents		75		0
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	15.217	16.463
Charges financières récurrentes		65	15.217	16.463
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-24.056	-1.622
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-24.056	-1.622
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-24.056	-1.622

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-61.905	-37.849
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-24.056	-1.622
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-37.849	-36.227
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-61.905	-37.849
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXX	1.120.862
8169	275.218	
8179		
8189		
8199	1.396.080	
8259P	XXXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXXX	183.960
8279	53.921	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	237.881	
22/27	1.158.199	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	1.450
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	803	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	2.253	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	<u>2.253</u>	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	1.158.199
91621	604.310
91631	228.913
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Dont les engagements importants envers les entreprises liées ou associées

Exercice

N°	BE 0633.502.545		M-app 6.3
----	-----------------	--	-----------

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Exercice

N°	BE 0633.502.545	M-app 6.5
----	-----------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION DE L'INVENTAIRE - DYNAMO COOP

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont valorisées à leur prix d'acquisition.

- Utilisation limitée dans le temps (Exemple : frais de recherches et de mises au point, concession, brevets, licences, goodwill et plus-value d'apport). Celles-ci font l'objet d'amortissements linéaires aux taux de 20%.
- Utilisation non limitée dans le temps (Exemple : goodwill, plus-value d'apport, etc.). Des réductions de valeur (et non des amortissements), sont appliquées en cas de dépréciation durable.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, de revient, ou d'apport, y compris les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires ou dégressifs aux taux suivants :

Actif Taux Type

Immeubles industriels 4% linéaire

Immeubles 4% linéaire

Installations 20% linéaire

Machines et outillage 20% linéaire

Mobilier et matériel de bureau 33.33% linéaire

Matériel roulant 20% linéaire

Aménagement des locaux 20% linéaire

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

- Utilisation non limitée dans le temps

Les terrains font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dont une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 66 de l'A.R. du 30/01/2001.

5. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les matières premières et fournitures sont valorisées au prix d'acquisition selon

la méthode :

- individualisée

- prix moyen pondéré

- FIFO

- LIFO

- ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier est inférieur à la valeur d'acquisition, conformément à l'article 69 § 1.

Réductions de valeur :

Les réductions de valeur sont appliquées lorsque le coût de revient est supérieur au prix de vente possible.

7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

8. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité avec le droit comptable.

9. SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément à l'article 54 de l'A.R. du 30/01/2001.

Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

11. DETTES A PLUS D'UN AN ET UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

12. EVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en € d'après les modalités suivantes :

- Créances à un an au plus, placements de trésorerie et valeurs disponibles au cours le plus bas entre le cours historique et le cours acheteur à la date de clôture.
- Dettes à un an au plus, et établissement de crédit : au cours le plus élevé entre le cours historique et le cours vendeur à la date de clôture.
- Créances et dettes à plus d'un an : cours historique.

N°	BE 0633.502.545		M-app 6.6
----	-----------------	--	-----------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Suite à l'expertise des terrains effectuée par Mr Michel Renson le 18.08.2020, des rectifications de la répartition du prix d'achat entre terrain et construction ont été opérées pour les immeubles acquis par la coopérative rue Dony et rue Roture. Les amortissements sur les constructions ont été recalculés en conséquence. Les excédents d'amortissements actés entre 2015 et 2018 ont été repris en produits exceptionnels. Les soldes restants correspondent ainsi à la réalité.

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **DYNAMO Coop**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Quai des Tanneurs

N° : 2

Boîte :

Code postal : 4020

Commune : Liège-4020

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0633.502.545

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

03-07-2015

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **28-06-2022**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.2, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Stevens Alexandre

Rue Vivegnis 435
4000 Liège
BELGIQUE

Klinkenberg Hugo

Place Vivegnis 28
4000 Liège
BELGIQUE

Barjona Morgado de Moura Marc

Rue Beiroua 132
4000 Liège
BELGIQUE

Dechesne Maxime

Rue Coupée 4
4000 Liège
BELGIQUE

Vieslet Samuel

Rue Mosselman 17
4000 Liège
BELGIQUE

Comptoir des Ressources Créatives asbl

0895603473
Rue Dony 33
4000 Liège
BELGIQUE

Jaune Orange asbl

0475962073
Quai des Tanneurs 2
4020 Liège-4020
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	ACTIFS IMMOBILISÉS		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant		
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	Immobilisations financières		
	ACTIFS CIRCULANTS		
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Placements de trésorerie		
	Valeurs disponibles		
	Comptes de régularisation		
	TOTAL DE L'ACTIF		
		<u>1.288.348</u>	<u>1.160.452</u>
6.1.1	21		
6.1.2	22/27	1.286.095	1.158.199
	22	1.281.042	1.158.199
	23	5.054	
	24		
	25		
	26		
	27		
6.1.3	28	2.253	2.253
	29/58	<u>161.292</u>	<u>90.374</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	27.913	1.472
	40	1.471	1.123
	41	26.442	350
	50/53		
	54/58	102.632	55.502
	490/1	30.746	33.399
	20/58	1.449.640	1.250.826

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
			10/15	637.239	527.095
			10/11	710.000	589.000
	Disponible		110	663.000	542.000
	Indisponible		111	47.000	47.000
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		12		
			13		
	Réserves indisponibles		130/1		
	Réserves statutairement indisponibles		1311		
	Acquisition d'actions propres		1312		
	Soutien financier		1313		
	Autres		1319		
	Réserves immunisées		132		
	Réserves disponibles		133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-72.761	-61.905
Subsides en capital					
			15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		160/5		
			160		
	Charges fiscales		161		
	Grosses réparations et gros entretien		162		
	Obligations environnementales		163		
	Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés					
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	812.400	723.731
Dettes à plus d'un an		17	660.452	651.714
Dettes financières		170/4	660.452	651.714
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	660.452	651.714
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	88.938	72.017
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	41.612	35.584
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	5.543	2.069
Fournisseurs		440/4	5.543	2.069
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	17.533	9.039
Impôts		450/3	4.242	1.966
Rémunérations et charges sociales		454/9	13.291	7.074
Autres dettes		47/48	24.250	25.325
Comptes de régularisation		492/3	63.010	
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.449.640	1.250.826

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	113.478	89.844
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	104.392	98.709
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	29.799	35.730
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	81.372	48.594
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	57.366	53.921
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	12.019	7.345
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649	-42.884	-11.177
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	5.605	-8.839
Produits financiers		75/76B	415	
Produits financiers récurrents		75	415	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	16.876	15.217
Charges financières récurrentes		65	16.876	15.217
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-10.856	-24.056
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-10.856	-24.056
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-10.856	-24.056

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-72.761	-61.905
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-10.856	-24.056
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-61.905	-37.849
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-72.761	-61.905
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	1.396.080
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	185.262	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.581.343	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	237.881
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	57.366	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	295.247	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	1.286.095	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	2.253
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	2.253	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	2.253	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	1.281.042
91621	604.310
91631	165.603
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION DE L'INVENTAIRE - DYNAMO COOP

1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont valorisées à leur prix d'acquisition.

- Utilisation limitée dans le temps (Exemple : frais de recherches et de mises au point, concession, brevets, licences, goodwill et plus-value d'apport). Celles-ci font l'objet d'amortissements linéaires aux taux de 20%.
- Utilisation non limitée dans le temps (Exemple : goodwill, plus-value d'apport, etc.). Des réductions de valeur (et non des amortissements), sont appliquées en cas de dépréciation durable.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, de revient, ou d'apport, y compris les frais accessoires.

- Utilisation limitée dans le temps

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires ou dégressifs aux taux suivants :

Actif Taux Type

Immeubles industriels 4% linéaire

Immeubles 4% linéaire

Installations 20% linéaire

Machines et outillage 20% linéaire

Mobilier et matériel de bureau 33.33% linéaire

Matériel roulant 20% linéaire

Aménagement des locaux 20% linéaire

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet

d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

- Utilisation non limitée dans le temps

Les terrains font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dont une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 66 de l'A.R. du 30/01/2001.

5. CRÉANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les matières premières et fournitures sont valorisées au prix d'acquisition selon

la méthode :

- individualisée

- prix moyen pondéré

- FIFO

- LIFO

- ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier est inférieur à la valeur d'acquisition, conformément à l'article 69 § 1.

Réductions de valeur :

Les réductions de valeur sont appliquées lorsque le coût de revient est supérieur au prix de vente possible.

7. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

8. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité avec le droit comptable.

9. SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément à l'article 54 de l'A.R. du 30/01/2001.

Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

11. DETTES A PLUS D'UN AN ET UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

12. ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en € d'après les modalités suivantes :

- Créances à un an au plus, placements de trésorerie et valeurs disponibles au cours le plus bas entre le cours historique et le cours acheteur à la date de clôture.

- Dettes à un an au plus, et établissement de crédit : au cours le plus élevé entre le cours historique et le cours vendeur à la date de clôture.

- Créances et dettes à plus d'un an : cours historique.